

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du 08 JUIN 2009 à 18 H00

(Convocation du : 28 Mai 2009)

Etaient présents :

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Mme Marguerite PASIN, M. Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, M. Régis BOULENGER, Mme Nadine PISKADLO Adjoints.

M. Philippe VERMEERSCH, Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mmes Arlette EL AMRI, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Conseillers Délégués. Mmes Nathalie VASSEUR, Honora GUENARD, M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Roselyne ROUSSEL, MM. Jean-Marie BYHET, Mme Thérèse LASNEL, M. Yann-Gaël DUPUY Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

Mme Anne-Marie TREPE Adjointe, qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER.

M. Benjamin COMTESSE Conseiller Municipal, qui a donné procuration à M. Michel BILON.

M. Jacky MOREL Conseiller Municipal, qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL.

Mme Frédérique CHERUBIN Conseillère Municipale, qui a donné procuration à Mme Chantal MOREL.

M. Jean-Claude FORTINI Conseiller Municipal, qui a donné procuration à M. Alain LONGUENT.

Absente excusée :

Mme Christine LAVACRY Conseillère Déléguée.

M. Yann-Gaël DUPUY a été nommé Secrétaire de Séance.

Le P.V. de la dernière réunion du Conseil Municipal du 27 Mars dernier est adopté à l'unanimité par les Membres présents.

Texte de Monsieur Le Maire :

« *Mes Chers Collègues,*

Notre Conseil avant vacances se tient dans une période difficile pour les familles de notre commune et de la région. Frappées par la crise et l'incertitude pour l'avenir en matière d'emplois, de salaires, nos concitoyennes et concitoyens vivent dans l'inquiétude et les difficultés, notamment ceux qui, à l'image de ce qui s'est passé chez Techni-Bureau, ont perdu leur gagne-pain.

A la longue liste déjà évoquée s'ajoutent aujourd'hui MOULIN, FSTB à Guerville et puis le chômage partiel est à l'horizon pour septembre chez SGD, afin d'aller vers quoi en fin d'année ?

Le comité de défense et de développement de la filière verrière, les organisations syndicales de la Vallée et du Vimeu appellent à une manifestation le 13 juin prochain à Gamaches. Cet appel vous est communiqué dans le dossier CM.

Je vous invite toutes et tous à ce rassemblement pour affirmer votre volonté de défendre sites industriels et emplois pour notre secteur.

C'est que question déterminante pour l'avenir économique, pour l'avenir de l'emploi, pour l'avenir de nos enfants.

Commentaire sur les élections européennes ; taux de participation.

Pour revenir à notre Ordre du Jour, il s'agit pour grand nombre de questions de régularisation avant les congés, avant la saison que nous espérons ensoleillée car chacun a pu voir à travers la fréquentation de notre station à l'Ascension et à la Pentecôte, que le soleil était un gage de notre succès dans de telles conditions.

Nous avons examiné toutes les questions en commission ; certaines d'entre elles préparent des investissements proches comme la piste de BMX, d'autres comme celles de l'avant projet de la médiathèque préparent l'avenir.

Nous allons décider de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros qui ne devra surtout pas être consolidée en emprunts mais au contraire remboursée le plus rapidement possible suivant nos différentes rentrées, recettes, subventions et autres.....

Des décisions plus fondamentales conditionnent l'augmentation de nos recettes (hors imposition) : les augmentations de tarifs pour les stationnements payants, la taxe sur l'électricité et les ventes de terrains qui constituent une rentrée financière pour l'autofinancement de nos projets d'investissements.

Pour finir, nous examinerons quelques demandes de subventions nouvelles et des ouvertures de postes qui vont permettre de promouvoir des salariés déjà présents dans la maison. »

COURRIERS RECUS :

M. Le Maire fait état des remerciements ci-après :

- M. Jean-Marie CONSEIL (décès de son épouse), marques de sympathie.
- VILLE de CAUDRY, mise à disposition de la Salle Reggiani le 27 Mai 2009.
- C.G.T., remerciements pour le service rendu lors de la Fête du 1^{er} Mai.
- Mutuelle « LA BRESLE », mise à disposition d'une salle en mairie, pour les élections.
- D.D.E.N., remerciements pour l'aide apportée le 28 Mars, lors de leur assemblée départementale.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 1 MILLION D'EUROS

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire quant à l'ouverture de cette ligne de trésorerie de 1 000 000 ; ligne de trésorerie qui ne devra pas être consolidée par un emprunt.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à celui-ci pour signer le contrat avec DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal adopte les Décisions Modificatives qui ont été prises dans les différents budgets suite à un mauvais report de l'affectation des résultats.

DECISION MODIFICATIVE - ECOLE BROSSOLETTE

M. Jean-Jacques LOUVEL demande au Conseil Municipal d'approuver cette Décision Modificative relative à certains achats, à l'Ecole BROSSOLETTE, qui n'avaient pas été prévus initialement au Budget Primitif, pour la somme de : 1 900 €uros.

AMENAGEMENT DU PARC SAINTE CROIX - TERRAIN DE BMX

Après avoir entendu les explications données par M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 2009.

Le lot 1 ayant été attribué à E.B.T.P. pour 268 303,83 €uros H.T.

Le lot 2 déclaré infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancé.

MEDIATHEQUE - AVANT PROJET DEFINITIF

Après avoir entendu la déclaration de M. Jean VENEL :

« Il est évident que nous ne pouvons plus faire l'impasse sur un équipement présent dans la quasi-totalité des villes comparables de notre région.

Les visites des médiathèques de CLEON, SAINT AUBIN LES ELBEUF, NOTRE DAME DE GRAVENCHON ont confirmé la nécessité d'offrir à nos concitoyens et très particulièrement à la jeunesse, une structure qui permettra, enfin, la mise en place, dans la durée, d'une réelle action culturelle.

Les premières estimations, basées sur les réalités des établissements comparables en fonctionnement depuis quelques années, permettent d'avancer que la charge ne sera pas hors de nos possibilités si l'on envisage une remise à plat de l'ensemble de notre investissement culturel.

Cette médiathèque sera le pivot d'un travail opiniâtre, dans la durée, en direction de nos enfants au sein et hors de toutes les structures que la Ville a mises en place, ainsi que dans nos établissements scolaires de la maternelle au lycée....

Il faut que chacun de nous soit persuadé qu'il n'y a là aucun luxe, mais une très urgente nécessité.

Autant qu'ailleurs, LE TREPORT a besoin du lien social qui naît de l'action commune autour et par la culture sous toutes ses formes, de la plus modeste à la plus noble. »

Le Conseil Municipal adopte l'avant projet définitif, pour un montant prévisionnel provisoire T.T.C. de 2 220 098,92 €uros.

M. Philippe VERMEERSCH propose une réunion plénière du Conseil Municipal pour présenter ce projet dès qu'il sera plus avancé.

M.LONGUENT rappelle que c'est un dossier qui est programmé au Pays et si l'investissement sera bien subventionné, il faut veiller à bien cerner les dépenses de fonctionnement pour cet équipement nouveau.

M. VENEL lance un appel également aux Tréportais pour les photos du mur du fond du Marché Couvert qui était recouvert, à une certaine époque, de publicités.

MARCHE DE TRAVAUX - REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

M. Philippe VERMEERSCH demande au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

| | | | |
|------------|-------------|--------------------------|------------------|
| ➤ LOT N° 1 | MAÇONNERIE | Entreprise THIBAULT | 340 597,60 €H.T. |
| ➤ LOT N° 2 | CHARPENTE | ENTREPRISE BOUCOURT | 31 608,90 €H.T. |
| ➤ LOT N° 3 | MENUISERIES | ENTREPRISE DAMERVAL | 87 865,00 €H.T. |
| ➤ LOT N° 4 | METALLERIE | ENTREPRISE CAMEL BERQUEZ | 17 712,00 €H.T. |
| ➤ LOT N° 5 | PEINTURE | ENTREPRISE BOURDIN | 17 953,85 €H.T. |

DEMANDE DE SUBVENTIONS - TRAVAUX DE VOIRIE

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES concernant ces travaux de voirie, le Conseil Municipal sollicite, du Département, les aides relatives aux travaux suivants :

| | |
|-----------------------------|---------------|
| ✓ IMPASSE DU COTEAU | 80 000 €H.T. |
| ✓ RUE DE PENTHIEVRE | 141 500 €H.T. |
| ✓ RUE D'ACCES GENDARMERIE | 401 468 €H.T. |
| ✓ RUE GARE S.N.C.F. A MERS | 122 870 €H.T. |
| ✓ VOIRIE Z.A. SAINTE CROIX | 170 000 €H.T. |
| ✓ RUE DE LA DIGUE | 914 923 €H.T. |
| ✓ CARREFOUR RUE DE LA DIGUE | 171 038 €H.T. |

MODIFICATION DES STATUTS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL URBAIN D'EAU POTABLE DE LA BASSE BRESLE

M. Laurent JACQUES demande au Conseil Municipal d'approuver le projet des statuts dudit syndicat tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 30 Mars 2009 afin d'approuver le changement du siège social qui se trouve dorénavant au : 06 Rue Legout Lesage à Ponts-et-Marais.

VENTE DE TERRAIN AU S.M.E.R.A.B.L.

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide de vendre, au S.M.E.R.A.B.L., le terrain nécessaire pour la construction de la future Station d'Épuration, d'une contenance de 8 202 m² au prix de 22,00 €uros le m² soit 180 444,00 €uros.

STATIONNEMENT PAYANT - REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal approuve la révision des tarifs du stationnement, à compter du 1^{er} Juillet 2009.

VILLE BASSE

Parcs fermés (parking couvert esplanade)

1,20 € de l'heure, par tranche de demi-heure 0,60 €

PLACES DE LA POISSONNERIE ET BATTERIE

1,20 € de l'heure, par tranche de demi-heure 0,60 €

Les 30 premières minutes gratuites.

HORODATEURS : (ESPLANADE LOUIS ARAGON - QUAI FRANÇOIS 1^{ER} - QUAI SADI CARNOT)

0,60 € la demi-heure.

TERRASSES

Parcs fermés (Parkings couverts)

2,00 € la journée.

PARKING CIEL OUVERT - R.D. 126 E

2,00 € la journée.

RUE DE PARIS (du 01 Janvier au 31 Décembre) - 08 h.30 à 18 h.00

Horodateurs limités à 01 h.30

✓ 15 min/0,30 €

✓ 30 min/0,60 €

✓ 01 h.00/1,20 €

CONVENTION VILLE / SENSATION LARGE - CONTRAT D'OBJECTIF

Après avoir entendu les explications de M. Jean-Jacques LOUVEL, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer, avec Mme Marie FONTAINE Présidente de l'Association « SENSATION LARGE », le contrat d'objectif liant la Ville à ladite Association.

ASSOCIATION « SENSATION LARGE » - NOMINATION DE QUATRE MEMBRES ELUS

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les membres suivants :

MM. Jean-Jacques LOUVEL, Jean-Marie BYHET, Mmes Carmen BILON et Nadine PISKADLO.

TAXE SUR L'ELECTRICITE

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire concernant les frais qu'entraînent dorénavant les travaux relatifs à l'électrification des lotissements

et des extensions de réseaux, propose de créer la Taxe sur l'Electricité à compter du 1^{er} Juillet 2009 conformément au code des collectivités territoriales, sur la base de 8 %

M. POUSSIER fait remarquer que cette taxe entrainera une dépense supplémentaire pour les ménages, de 2,50 € à 5,00 € par mois.

Mme EL AMRI fait remarquer que pour les habitants des Cordiers qui ont généralement des chauffages électriques, 5,00 € par mois paraît énorme.

CONVENTION VILLE / C.C.I. - BALAYEUSE

M. Laurent JACQUES demande, au Conseil Municipal, d'autoriser M. Le Maire à signer la convention avec la C.C.I. pour l'utilisation de la balayeuse relative au nettoyage du parking des pêcheurs, d'une surface de 5 360 m² pour un montant de : 250 €uros H.T. (02 heures d'utilisation).

CONVENTIONS CENTRE DE LOISIRS CALAMEL

M. Jean-Jacques LOUVEL demande, au Conseil Municipal, d'autoriser M. Le Maire à signer les conventions relatives aux activités du Centre de Loisirs CALAMEL :

- ASSOCIATION NEANT EMPIRIQUE, composition d'un album de musique électroacoustique, Atelier du 27 Juillet au 07 Août 2009 – Coût : 705,30 €uros.
- ATELIER DE RELAXATION, les 23 – 28 et 29 Avril 2009 – Coût : 450,00 €uros.
- ANIMATEUR JEU « CASSE NOISETTES » le samedi 16 Mai 2009 – Coût : 450,00 €uros.
- ASSOCIATION FAZIOTECK, développement de l'expression corporelle, initiation à la danse électro, jump, le samedi 30 Mai 2009 – Coût : 150,00 €uros.
- ASSOCIATION ORGANISPORT/VELO EN BAIE DE SOMME, raid en forêt d'Eu, du lundi 24 au jeudi 27 Août 2009 inclus - Coût : 1 305,00 €uros.
- PISCINE DE MERS-LES-BAINS : utilisation Lundi, Mardi et Vendredi pour huit semaines - Coût : 1 548,00 €uros pour 40 enfants/jour.
- ECOLE de VOILE, stage d'Optimistes et 420, cinq stages (02 h.30 x 5) – Coût : 4 819,00 €uros pour 50 enfants.
- DOMAINE « LES ROCHES » CAMPING, hébergement et restauration du 28 Juillet au 31 Juillet 2009, pour 17 enfants, pour un montant de : 1 563,15 €uros.
- Convention avec IFMAN pour la réactualisation du Projet Educatif – Coût : 5 150 €uros.

*Au sujet de la convention avec l'IFMAN,
M. Jean-Jacques LOUVEL, après avoir détaillé le projet de cette convention,
demande que l'on sollicite le C.N.F.P.T. afin que celui-ci contribue financièrement
à la réactualisation du projet éducatif.*

ANIMATIONS PLAGE - SAISON 2009

M. Philippe POUSSIER demande, au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer les conventions avec :

- UNIVERS SPECTACLES, POUR LES ANIMATIONS PLAGE,
JUILLET / AOUT 2009, POUR UN MONTANT DE : 5 750,00 €UROS
- BERNARD STEPHANE POUR UN MONTANT DE : 244,00 €BRUT
- LEGRAND LOÏC POUR UN MONTANT DE : 1 500,00 €UROS

ANIMATION CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS »

M. Philippe POUSSIER demande, au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer les conventions avec :

- UNIVERS SPECTACLES, POUR LES ANIMATIONS DU CAMPING,
JUILLET / AOUT 2009, POUR UN MONTANT DE : 4 700,00 €UROS
- LHOTELLIER HERVE POUR UN MONTANT DE : 1 494,00 €BRUT

LOCATION BARNUM - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

M. POUSSIER demande, au Conseil Municipal, d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de location d'un barnum avec l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS, pour un montant de : 1 500,00 €uros pour la saison.

DENOMINATION DE RUE

M. Laurent JACQUES propose, au Conseil Municipal, de nommer la voie reliant le Chemin des Granges au nouveau lotissement : IMPASSE DU CHEMIN DES GRANGES.
Approuvée à l'unanimité.

CONTRAT DE MAINTENANCE - PROGICIEL CITY2

M. Philippe VERMEERSCH précise qu'il s'agit de signer le contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du PROGICIEL CITY2 relatif à l'Etat Civil.

ELECTIONS EUROPEENNES - INDEMNITES

M. Le Maire propose que les travaux supplémentaires, accomplis par les agents territoriaux à l'occasion des consultations électorales, seront compensés par la perception des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et, par la perception de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévue à l'Art. 5 de l'arrêté ministériel du 27 Février 1962 modifié.

Décision approuvée par le Conseil Municipal.

OUVERTURE DE POSTE - PERSONNEL COMMUNAL

M. Le Maire propose l'ouverture des postes suivants :

- 02 postes d'ATTACHES à temps complet, à compter du 15 Juin 2009 ;
- 01 poste d'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ERE} CLASSE à compter du 15 Juin 2009 ;
- 01 poste d'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE à compter du 15 Juin 2009 ;
- 02 postes d'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1^{ERE} CLASSE à compter du 15 Juin 2009.
- 01 poste de TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF à compter du 15 Juin 2009.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

PRIME D'HABILLEMENT - PERSONNEL COMMUNAL

M. Laurent JACQUES propose d'attribuer, comme l'année dernière, une indemnité de vêtement de 100,00 €uros au personnel administratif, centre de loisirs et halte garderie.

TARIFS ET VERIFICATIONS - CONTROLE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} Juillet, une somme de 50,00 €uros sera réclamée aux organismes qui demanderont des vérifications pour le branchement des maisons individuelles au réseau d'assainissement, lors des ventes de celles-ci.

LOCATION DES LOCAUX - MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide de louer à la MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI les deux algécos, Rue de la Digue, pour la somme de : 500,00 €uros par mois, à compter du 1^{er} Juin 2009.

Le montant du loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers, base du 1^{er} Trimestre 2009.

REMBOURSEMENT DE FRAIS - MEDIATHEQUE

Il est décidé le remboursement d'une somme de 35,30 €uros à M. Jean VENEL Conseiller Délégué, pour son déplacement le 16 Avril 2009 pour la visite de médiathèques.

REMBOURSEMENT FRAIS DE STAGE - FORMATION CIDEFE

Il est décidé le remboursement d'une somme de : 413,60 €uros à M. Yann Gaël DUPUY qui a suivi la formation CIDEFE aux cours des mois de Mars et Avril 2009.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Après avoir entendu les explications de M. Régis BOULENGER, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- ✓ Une subvention exceptionnelle de : 250 €uros à l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS, pour la représentation de ceux-ci au 14^{EME} CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE qui se déroulera à NERAC dans le Lot et Garonne.
- ✓ Une subvention exceptionnelle de : 50 €uros à l'Equipe de V.T.T. du LYCEE ANGUIER.
- ✓ Une subvention exceptionnelle de : 1 200 €uros à l'A.S.T. FOOT.
- ✓ Une subvention exceptionnelle de : 548 €uros à l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS.
- ✓ Une subvention exceptionnelle de : 14 200 €uros à l'A.S.T. COMITE DIRECTEUR.

VENTE DE TERRAIN VILLE / COM. DE COM. BRESLE MARITIME (RECTIFICATIF)

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire sur la vente de terrain à la Com. de Com. Bresle Maritime : vente d'une superficie de 11 203 m² au lieu de 11 349 m², une parcelle de 146 m² ayant été prise en compte, à tort, dans le premier décompte.

AVENANT N° 1 - AIRE DE SERVICE CAMPING CARS - E.B.T.P.

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES concernant les travaux supplémentaires qui ont été demandés à l'Entreprise E.B.T., d'un montant de 9 689,04 € H.T., le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'Avenant avec ladite entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

*M. Philippe VERMEERSCH fait état de la restauration du **Blason de la Ville** sur le fronton de l'Ancienne Mairie et invite les Membres du Conseil Municipal à se rendre compte du travail réalisé.*

M. Michel BILON fait part, aux Membres du Conseil Municipal, qu'il a logé, dans sa chambre d'hôtes, le petit fils de Paul PARAY et, après avoir retracé une partie de la vie de Paul PARAY, précise que son petit fils souhaite donner un concert courant Octobre à l'Eglise Saint-Jacques.

M. Alain LONGUENT est favorable à cette demande.